

République Française  
Département Sarthe (72)  
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 25 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 18/06/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 18/06/2024.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. DAUDIN Francis à M. GODREAU Bruno  
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HERMENAULT Aurélie

2024/069 – Régularisation cadastrale - Chemin de la Demée - modification des délibérations n° 2024/013 du 16/01/2024 et n° 2024/063 en date du 26/04/2024

Vu la délibération n° 2024/013 en date du 16 janvier 2024, modifiée par délibération n° 2024/063 en date du 26 avril 2024, relative à la régularisation cadastrale de l'emprise du chemin de la Demée et notamment l'acquisition d'une partie de deux parcelles ;

Vu le mail en date du 13 juin 2024 de Me Vanessa PAGANELLI, Notaire, de la SELARL PAGANELLI-THOMAS à Saint-Cyr-sur-Loire informant la Commune de la vente par M. et Mme Huber et Laurence OYONO de leur propriété sise 7 Chemin de la Demée, au profit de M. et Mme Marcellin et Virginie AUGUSTE-GUENIFFEY ;

Considérant que l'acte de vente du 10 juin 2024 de M. et Mme GUENIFFEY stipule que l'emprise du chemin de la Demée est située en partie sur la parcelle cadastrée section AB n° 180, sise 7 Chemin de la Demée et qu'au vu de cette situation, le Conseil Municipal, au cours de sa séance du 16 janvier 2024, a décidé de procéder à la régularisation cadastrale conformément aux plans établis par le Cabinet Axis Conseil en date des 20 juin 2019 et 6 juillet 2023 et de faire ainsi l'acquisition d'une partie de cette parcelle au prix de 1.50 €. Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 avril 2024, il a été décidé de modifier la délibération du 16 janvier 2024 portant la superficie à acquérir à 1 a 34 ca (134 m2) ;

Considérant la nécessité de modifier les délibérations n° 2024/013 en date du 16 janvier 2024 et n° 2024/063 en date du 26 avril 2024, citées ci-dessus ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier les délibérations n° 2024/013 en date du 16 janvier 2024 et n° 2024/063 en date du 26 avril 2024 relative à la régularisation cadastrale de l'emprise du chemin de la Demée comme suit :

- d'acquérir une partie des parcelles suivantes :

- A n° 1132 en partie pour une superficie de 2 a 93 ca (293 m2) appartenant à M. Jimmy POLLIC et Mme Elodie LAFON

- AB n° 180 en partie pour une superficie de 1 a 35 ca (135 m2) appartenant à M. Marcellin GUENIFFEY et Mme Virginie AUGUSTE-GUENIFFEY, nouveaux propriétaires, suite à la vente par M. et Mme Huber et Laurence OYONO le 10 juin 2024.

Les autres termes des délibérations n° 2024/013 en date du 16 janvier 2024 et n° 2024/063 en date du 26 avril 2024 sont inchangés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/06/2024  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
Mme HERMENAULT Aurélie